



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Etablissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004425

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master mention *Droit* de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) se décline désormais en trois spécialités : *Droit des contrats privés et publics*, *Droit des biens culturels* et *Juriste européen*. Chacune de ces spécialités est adossée à un axe du laboratoire *Biens, normes, contrats* (BNC, EA3788). Le master s'efforce de développer tant les aptitudes à la recherche que les qualités qui peuvent être attendues dans le monde professionnel.

Les trois spécialités du master mention *Droit* visent à faire progresser la culture juridique des étudiants, dans sa dimension interne pour les spécialités *Droit des contrats privés et publics* et *Droit des biens culturels* et dans sa dimension internationale pour la spécialité *Juriste européen*.

La formation est organisée de façon plutôt « tubulaire ». Les différentes spécialités de M1 correspondent, dans l'ensemble, à celles de M2. La possibilité d'attribuer une maîtrise a été conservée.

La spécialité de contrats privés et publics semble faire l'objet de deux parcours en M1 :

- parcours maîtrise de *Droit notarial*,
- parcours maîtrise *Carrière judiciaire*.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le master *Droit* s'inscrit dans la continuité de l'offre de formation proposée aux étudiants en licence.

L'adossment de la mention à des équipes de recherche est mentionnée dans le dossier, sans pour autant qu'il ne soit explicité. Si une formation à la recherche est organisée, elle prend des formes distinctes selon les spécialités : alors que pour la spécialité *Juriste européen* les étudiants effectuent des travaux de recherche appliquée qui donnent lieu à l'organisation de journées d'étude, ceux des deux autres spécialités rédigent un mémoire sous la direction d'un enseignant-chercheur tout en collaborant à l'organisation annuelle de journées d'études. Des liens traditionnels ont été noués avec l'ensemble des institutions juridiques locales et régionales (Tribunal de grande instance, Ordre des avocats, Chambre des notaires en particulier). De façon plus ponctuelle apparaissent des collaborations avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec des entreprises privées (ainsi, la Lyonnaise des Eaux finance en partie la spécialité *Juriste européen*). Pour autant, il semble qu'aucune politique de stage n'ait été développée (à l'exception du M2 *Droit européen*). Par ailleurs, chaque spécialité a noué des partenariats académiques, partenariats régionaux pour les spécialités *Biens culturels* et *Droit des contrats privés et publics*, partenariats internationaux (Belgique et Allemagne) pour la spécialité *Juriste européen*. Globalement, la mention apparaît assez peu ouverte à l'international. Les informations relatives à cet adossment aux milieux socio-professionnels, ces coopérations académiques nationales et internationales restent toutefois très lacunaires dans le dossier.

En raison d'une offre de formation très concurrentielle en droit dans la région (proximité des universités d'Aix-Marseille, de Montpellier, de Nîmes notamment), l'UAPV a fait le choix de privilégier une stratégie de niche en proposant des formations relativement pointues. Ainsi, la spécialité *Droit des biens culturels* s'inscrit dans l'un des axes de l'Université, l'axe « culture, patrimoine et société numérique ».

En première analyse, la mention paraît assez cohérente dans sa globalité en offrant une formation relativement généraliste. Elle est composée d'un enseignement juridique classique et s'appuie, de façon opportune, sur une certaine pluridisciplinarité. Pourtant, est perceptible une hésitation entre un système tubulaire M1/M2 et un M1 indifférencié... (sauf pour la spécialité *Juriste européen* pour laquelle les étudiants sont sélectionnés dès le M1). Les mutualisations de cours, très importantes, peuvent conduire à s'interroger sur l'opportunité de l'existence de trois spécialités.

Ce dossier, peu renseigné (absence de présentation d'ensemble de la mention notamment), fait apparaître que la mention n'a pas été véritablement pensée en tant que telle et semble ne procéder qu'à une forme de juxtaposition des spécialités. Ainsi, Le passage au LMD ne paraît pas véritablement intégré. La cohérence de l'ensemble n'émerge pas et le dossier ne propose pas d'explication concernant cette structure non clairement annoncée. Bien que l'équipe pédagogique soit constituée, à côté d'enseignants-chercheurs en nombre important, de nombreux intervenants extérieurs (21), aucun Conseil de Perfectionnement n'est mentionné. L'autoévaluation n'a pas été mise en œuvre dans le master *Droit*. Il en résulte que, si chaque spécialité prise de façon indépendante peut avoir des atouts, la mention qui le regroupe paraît n'avoir qu'une existence artificielle, faute de pilotage à son niveau.

L'analyse des origines et des flux d'étudiants est très déficiente, de sorte qu'aucun enseignement ne peut en être tiré. Il est prévu d'accroître l'ouverture à l'international (accueil d'étudiants étrangers et multiplication de conventions avec des établissements étrangers).

- Points forts :

- Diversité des enseignements et classicisme des spécialités proposées en M2.
- Equipe pédagogique équilibrée entre universitaires et professionnels, bon potentiel d'équipe pédagogique pour la recherche et la professionnalisation.

- Points faibles :

- Absence de pilotage de la mention.
- Le dossier apparaît lacunaire.
- Les mutualisations en M1 sont très conséquentes, alors qu'il y a trois spécialités dont une séparée en deux parcours.
- Les stages ne sont obligatoires que dans une seule spécialité de M2.
- Adossment au milieu socio-professionnels insuffisamment renseigné.
- Manque d'ouverture à l'étranger.



## Recommandations pour l'établissement

En remarque liminaire, la présentation et la constitution du dossier doivent être fortement améliorées.

La mention devrait organiser un réel pilotage et chercher à développer sa cohérence d'ensemble.

La logique LMD devrait être renforcée en opérant des choix dans les parcours proposés en M1 en les rendant cohérents par rapport aux spécialités proposées en M2.

La mention devrait chercher à accroître les échanges internationaux, très peu développés.

Par ailleurs, il faudrait peut-être chercher à offrir plus de lisibilité au sein de la spécialité *Droit des contrats privés et publics* en M1. Hormis le cas de la spécialité *Juriste européen*, la professionnalisation ainsi que le suivi des étudiants devraient être renforcés.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1			62	107	75
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2			36	39	48
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)			60%	73%	60%
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant			31%	44%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant			56%	67%	
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			2%	2%	4%
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)			86%	82%	88%
Taux de poursuite en doctorat			13%	16%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs					



## Appréciation par spécialité

### Droit des contrats privés et publics

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité Droit des contrats privés et publics entend former des juristes généralistes (avec de solides bases dans les disciplines fondamentales du droit privé). Il s'agit d'une formation classique en droit, dépassant le clivage droit privé/droit public.

La spécialité, de façon assez « généraliste » forme des juristes aptes à gérer toutes sortes de contrats, en tous domaines. Ainsi, elle entend permettre aux étudiants d'accéder à tous les métiers du secteur juridique...

La particularité de la spécialité tient à l'existence de trois parcours en M1.

- Appréciation :

La spécialité a une portée transversale qui s'efforce d'atteindre un équilibre entre les enseignements à dimension professionnalisante et ceux à dimension théorique.

Cette spécialité, relativement traditionnelle en droit privé, développe actuellement un effort de dynamisme qui doit permettre un meilleur affichage entre voie professionnelle ou recherche pour la formation et le devenir des étudiants.

La spécialité devrait mieux intégrer le LMD (elle ressemble à un ancien troisième cycle plus qu'à un master voie recherche).

- Points forts :

- Compétence transversale.
- Recherche d'un équilibre entre enseignements théoriques et pratiques en M2.
- Solidité de la formation au droit privé fondamental.

- Points faibles :

- Dimension internationale insuffisante.
- Lisibilité des voies professionnelle et recherche imparfaite.
- Adossement au monde professionnel peu développé.
- Mauvaise présentation du dossier.

## Recommandations pour l'établissement

La cohérence entre les parcours proposés en M1 et la spécialité de M2 doit être améliorée. Le dossier ne fait pas apparaître clairement s'il existe un parcours *Droit des contrats privés et publics* en M1 aux côtés des deux « maîtrises » *Carrières judiciaires* et *Droit notarial* qui ne comportent pas de lien avec cette spécialité. Le M1 est-il un M1 de droit privé général assorti d'options, ou existe-t-il une mention tubulaire (M1 parcours *Contrats privés et*



publics suivi d'un M2 spécialité *Contrats privés et publics*), les deux parcours Carrières judiciaires et Droit notarial n'étant proposés qu'en M1, sans suivi en M2 ?

Il conviendrait de chercher à développer les échanges internationaux et surtout à développer précisément des contacts avec le monde professionnel pour permettre d'accroître concrètement les débouchés à destination des étudiants. La précision des débouchés professionnels permettrait d'améliorer l'articulation entre les parcours M1 et M2.

Le M2 devrait afficher clairement s'il est proposé en voie recherche et/ou professionnelle.

La spécialité pourrait chercher à développer la préparation aux concours et examens (Centre régional de formation professionnelle des avocats, Ecole nationale de la magistrature...).

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1			50	87	66
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2			15	19	25
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)			60%	70%	62%
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant			40%	48%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant			67%	63%	
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			0%	2%	2%
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)			100%	84%	88%
Taux de poursuite en doctorat			20%	31%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			215		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			14,00%		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			15		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			215		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			0		



## Droit des biens culturels

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

*Etablissement(s) co-habilitation(s) :* /

*Délocalisation(s) :* /

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :* /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des biens culturels* entend, dès le M1, former des juristes spécialisés en droit des biens culturels. Deux objectifs scientifiques sont mis en avant : l'identification de la catégorie des « biens culturels » et la volonté de rendre compte, de manière unitaire, du droit s'appliquant aux biens culturels par un approfondissement du droit commun.

En privilégiant une approche transversale, la spécialité offre des compétences dans diverses disciplines juridiques (droit de la propriété littéraire et artistique, droit du patrimoine culturel notamment). A l'issue de sa formation, l'étudiant diplômé doit notamment être capable de réaliser une consultation juridique, de rédiger des contrats. Il doit être capable de rechercher et de traiter l'information juridique en mobilisant ses connaissances dans le domaine du droit de la culture.

- Appréciation :

Cette spécialité, qui offre aux étudiants la possibilité d'avoir une compétence pointue dans un domaine précis et qui s'inscrit dans l'environnement socio-économique de l'Université et de la région, gagnerait à être dynamisée en raison de son fort potentiel en termes de débouchés professionnels.

Cependant, l'affichage entre voie recherche et voie professionnelle manque de clarté, or la spécialité, par ses enseignements et son objet semble pouvoir légitimement prétendre aux deux, même si très peu de diplômés semblent poursuivre par la préparation d'une thèse.

- Points forts :

- Compétence pointue dans un domaine précis.
- Enseignements fondamentaux approfondis.
- Inscription dans les axes prioritaires que l'Université entend développer.

- Points faibles :

- Objectifs parfois trop théoriques pour conduire à des débouchés professionnels.
- Ni langues, ni développement du caractère international.
- Adossement au monde professionnel trop peu développé.
- Mauvaise présentation du dossier.

## Recommandations pour l'établissement

Le pilotage et la qualité des informations du dossier sont à améliorer.

Le ciblage du master est à affiner : voie recherche ou voie professionnelle ? Actuellement, il ressemble très fortement à une voie recherche, sans l'affichage adéquat.

La voie professionnelle serait certainement un atout de recrutement pour les étudiants en raison des débouchés locaux potentiels ; il conviendrait de conforter cette voie en augmentant la présence de professionnels et en accentuant la dimension professionnalisante de la spécialité.





Egalement, il conviendrait peut-être de chercher à développer la dimension internationale ;

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1			2	7	9
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2			9	10	16
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)			50%	71%	33%
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant			0%	29%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant			78%		
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			0%	0%	0%
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)			67%	90%	94%
Taux de poursuite en doctorat			17%	0%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique			25%	29%	29%
			<b>M1</b>	<b>M2</b>	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			202h CM		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			22,00%		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention			12		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs			160		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs			42h		



## Juriste européen

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

*Etablissement(s) co-habilitation(s) :* /

*Délocalisation(s) :* /

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :* /

- Présentation de la spécialité :

Le Master mention *Droit* de l'UAPV comporte une spécialité intitulée *Juriste européen* dès le M1 avec une sélection. Il s'agit d'offrir aux étudiants une formation transversale (droit privé/droit public) et une formation comparatiste en insistant sur l'enseignement des langues.

L'étudiant doit être en mesure de réaliser une consultation juridique, d'exposer un raisonnement juridique, de travailler en équipe.

- Appréciation :

Le master offre une formation très spécialisée ; il faudrait sans doute développer plus encore les liens à l'international et la dimension professionnalisante du diplôme.

Le pilotage de la mention, certes imparfait, laisse apparaître un effort de dynamisme. Il en va de même s'agissant de la recherche de débouchés professionnels (en particulier rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage, en fonction du projet professionnel de l'étudiant).

La spécialité est cohérente dans ses thématiques et son adossement au laboratoire BNC paraît pertinent.

Malgré d'incontestables atouts, la spécialité est composée d'effectifs très faibles, même s'ils sont en très légère augmentation.

- Points forts :

- Enseignement juridique en adéquation avec l'objet de la spécialité.
- Stage long obligatoire en M2 (trois à cinq mois).
- Master réellement conçu comme tel (sélection en M1, enseignements progressifs et organisés sur M1 et M2).

- Points faibles :

- Recours aux professionnels insuffisant.
- Effectifs faibles.
- Dimension professionnalisante à renforcer.

## Recommandations pour l'établissement

La spécialité peut-elle vraiment cultiver une double vocation voies recherche ou professionnelle ? L'affichage devrait être renforcé pour les étudiants. Par ailleurs, les débouchés professionnels devraient faire l'objet d'une analyse plus précise et il conviendrait aussi de développer les partenariats avec l'étranger.

Peut-être faudrait-il également surveiller l'intitulé de la spécialité : *Juriste européen* ou *Droit européen* (les débouchés professionnels en tant que « juriste européen » étant par nature peu nombreux et de fait absents des statistiques annoncées du devenir des étudiants) ?



L'effort sur les langues étrangères devrait être renforcé, compte tenu de la vocation internationale de la spécialité.

## Notation

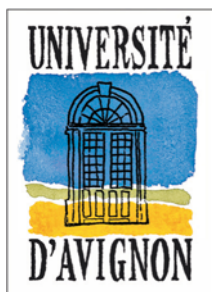
- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1			10	13	0
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2			12	10	7
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)			60%	92%	
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant			20%	62%	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant			58%	60%	
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)			10%	0%	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)			83%	70%	71%
Taux de poursuite en doctorat			0%	0%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	390		360		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	47,00%		41,00%		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	13		10		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	240		175		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	150		185		



# Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

## Observations sur le rapport d'évaluation des MASTERS de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

### MASTER DROIT

#### 1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- ***Outils de pilotage général des formations.*** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
  - Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
  - Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
  - Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un outil d'évaluation des formations par les étudiants a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement, car son mode d'élaboration a tiré les leçons de l'échec du dispositif initié deux ans plus tôt par le CEVU.
- **Suivi de l'insertion professionnelle** – suivi des étudiants non diplômés
  - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
  - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
  - un accompagnement dans leur travail personnel à travers **quelques unes des activités suivantes** :
    - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
    - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
    - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
    - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
    - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
    - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
    - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.
- **Collège des Masters**. En cours de création, il réunira les responsables des différentes mentions et spécialités, et leur permettra de réfléchir à l'attractivité des leurs formations, et d'échanger autour de bonnes pratiques (innovation pédagogique, suivi des anciens, etc.)

## **2. MASTER DROIT**

### a) Améliorations envisagées/en cours

- *Sur le pilotage* : un comité de pilotage et de perfectionnement de la mention vient d'être mis en place. Il est composé du Doyen, du responsable de la mention, du responsable du M1 et des trois responsables de spécialités, ainsi que de deux professionnels intervenant en master.

### b) Précisions/rectifications

- *Sur la cohérence d'ensemble du master droit* :
  - Concernant le M1, le choix a été fait, dans la logique de la licence, de concevoir un tronc commun important.
  - Un parcours de droit notarial a été conservé en concertation avec la chambre régionale des notaires qui contribue à son financement et assure certains enseignements.
  - Le parcours carrières judiciaires et sciences criminelles reste justifié par le diplôme de maîtrise requis pour accéder à certaines professions judiciaires : magistrature, barreau, etc. La préparation aux concours d'accès à ces professions (Ecole Nationale de la Magistrature, Centre régionaux de Formation à la Profession d'Avocat...) rend ce parcours du Master indispensable, le statut de « Parcours » se prêtant davantage à cet objectif que celui de « spécialité ».
  - Le parcours « droit notarial » et le parcours « carrières judiciaires » sont adossés au parcours le plus généraliste « droit des contrats privés et publics », auquel ils se rattachent mieux que d'autres spécialités.
  - Un effort de communication sur la lisibilité du master a été fait : site Internet de l'Université, plaquette de présentation de la formation, identifient clairement ces parcours comme spécifiquement orientés vers leurs objectifs.
- *Sur la professionnalisation* :
  - Une UE est prévue dans tous les masters 1 : étude de cas en travaux dirigés, animés par des professionnels, pilotés par deux universitaires. Elle permet aux étudiants de traiter « en situation professionnelle » des cas réels proposés par les partenaires de la formation.
  - Le master juriste européen est très professionnalisé : stage obligatoire, 40 % des enseignements assurés par des professionnels, mémoire consistant en une consultation juridique, partenariat avec la Lyonnaise des eaux (convention pluriannuelle signée en 2011).
  - En M2 contrats privés et publics et en M2 biens culturels : ces deux spécialités, compte tenu de leur objet, peuvent conduire autant à des débouchés professionnels que vers la recherche. La maquette et les enseignements sont conçus pour préparer les étudiants aussi à la pratique, avec des modules de pratique juridique, judiciaire et d'insertion professionnelle. De plus, une option stage est prévue pour les étudiants qui le souhaitent dans le cadre du projet personnel individualisé des écoles de formation à la profession d'avocat
- *Sur l'ouverture à l'international* :
  - Les langues étrangères sont enseignées dans tous les M1, fortement présentes dans le M2 « juriste européen » (30% du volume horaire total) et seront renforcées dans les deux autres spécialités.
  - En ce qui concerne le master juriste européen, un partenariat est en cours de finalisation avec le master économie de l'énergie de la *Technische Universität de Berlin*, dirigé par le professeur Dietmar Winje. Des échanges d'enseignants sont déjà en cours (enseignements en juin 2012 à Berlin).

- Chaque année, des étudiants de M2 « contrats » et du M2 « biens culturels » participent à des concours internationaux d'arbitrage. Leur participation fait partie intégrante de leur cursus, valorisée par des ECTS.
- Certains enseignements (par exemple de droit comparé, droit de l'Union européenne, droit commun des contrats, droit européen des contrats) s'effectuent déjà partiellement en langues étrangères et s'appuient sur des textes originaux.

Le Président de l'Université d'Avignon  
et des Pays de Vaucluse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel ETHIS', with a stylized flourish at the end.

Emmanuel ETHIS